

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 4 mars 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absente :

- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 20 février 2024
- 4.0 Adoption des comptes payés de février 2024
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour février 2024

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Avis de motion et présentation projet de règlement augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Waterville
 - 7.2 Dérogation mineure 2024-02-0002 pour une marge avant qui n'est pas respectée
 - 7.3 PIIA 2024-02-0003 – Remplacement de l'enseigne RONA pour celle de BMR

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Service d'animation estivale (SAE) – Tarifs 2024
 - 8.2 Octroi contrat pour le balayage de rue 2024
 - 8.3 Octroi contrat pour la fourniture d'Alun pour 2024
 - 8.4 Octroi contrat pour l'abat-poussière pour 2024
 - 8.5 Demande à la Commission municipale du Québec
 - 8.6 Service d'assistance technique et gestion de projets – Banque d'heures 2024
 - 8.7 PIIA 2024-02-0003 – Remplacement de l'enseigne RONA pour celle de BMR



- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

5601-2024-03-04 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout suivant :
8.8 ADSP – Paiement no 1

5602-2024-03-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 5 février au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 5 février 2024 soit adopté.

5603-2024-03-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la séance d'adoption du procès-verbal extraordinaire du 20



février au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2024 soit adopté.

5604-2024-03-04 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 29 février 2024 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 29 février 2024: 311 255.37\$
Les salaires du 1er au 29 février 2024: 56 159.10\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 338.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de février 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5 personnes présentes.

Quelques membres du conseil d'administration du Centre culturel et communautaire de Waterville demande au conseil de revoir leur décision concernant un montant de 8 000\$ qu'ils avaient demandé pour compenser les dépenses occasionnées depuis leur déménagement.

5605-2024-03-04 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE WATERVILLE**

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement augmentant le fonds de roulement de la Ville de Waterville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de



règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5606-2024-03-04 **DÉROGATION MINEURE 2024-02-0002**

CONSIDÉRANT QUE la date de construction n'est pas connue (aucun permis) et que cette résidence était dans la municipalité d'Ascot ;

CONSIDÉRANT la récente vente et que les nouveaux propriétaires veulent se conformer à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour régulariser la situation au niveau des marges ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5607-2024-03-04 **SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – TARIFS 2024**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook assurera la gestion du service d'animation estivale (SAE) aux familles de Waterville pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville assumera le coût de base de 48\$ par enfant par semaine pour le service d'animation estivale (SAE) pour les enfants résidents de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale de Waterville prévoit une tarification adaptée favorisant l'accès au camp de jour municipal pour les familles nombreuses

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville doit déterminer des tarifs d'inscription ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville :

APPROUVE le projet d'entente avec le Carrefour loisirs pour le service d'animation estivale du camp régional Kionata au point de service de Waterville ;

ACCORDE les rabais supplémentaires suivants pour l'année 2024 :



20\$ par semaine d'inscription pour le deuxième enfant
25\$ par semaine d'inscription pour le troisième enfant
30\$ par semaine d'inscription pour le quatrième enfant et suivants.

5608-2024-03-04 **OCTROI CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUES 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de balayage de rues;

CONSIDÉRANT QUE 3 entreprises ont soumis les prix suivants :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Les Entretiens H.P.	11 812.56 \$	13 581.49 \$
Myrroy Division Estrie inc.	12 805.24 \$	14 722.82 \$
Entreprises Simon Maurice inc.	13 046.00 \$	14 999.64 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Les Entretiens H.P. représente le prix le plus bas conforme;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de balayage de rues à Les Entretiens H.P. au montant de 11 812.56\$ plus taxes pour l'année 2024.

5609-2024-03-04 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ALUN POUR 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'alun pour le traitement de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 2 soumissions se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par kg (avant taxes)	Montant (avant taxes)
Brenntag Canada Inc.	0.81 \$	16 200.00\$
Univar Solutions	0.77\$	15 400.00\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Univar Solutions représente le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2024 de la Ville de Waterville;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Univar Solutions pour la fourniture d'alun pour l'année 2024.

5610-2024-03-04 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE L'«ABAT-POUSSIÈRE» POUR 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'abat-poussière pour l'entretien de son réseau routier pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par litre	Total avant taxes	Total taxes incluses
Entreprises Bourget 35% vrac pour 72 000 l	0.4325 \$Avant tx	31 140.00\$	35 803.21\$
Somavrac 35% vrac pour 94 000 l	0.4621 \$Avant tx	33 271.20\$	38 253.56\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Entreprises Bourget représente le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2024 de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Entreprises Bourget;

D'autoriser l'achat de 72 000 litres de solution abat-poussière 35% Vrac;

D'autoriser la dépense de 31 140.00 \$ plus taxes ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.



CONSIDÉRANT que la Ville de Waterville et la Ville de Magog ont un différend quant à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook.

CONSIDÉRANT que la Ville de Magog a, par sa résolution 045-2023, conformément à l'article 622 du Code municipal et à l'article 468.53 de la Loi sur les cités et villes, demandé la nomination d'un conciliateur pour tenter d'en arriver à une entente relativement au différend.

CONSIDÉRANT qu'un conciliateur a été désigné par le ministre le 7 mars 2023 et qu'une médiation s'est tenue, mais sans succès, mettant fin au mandat de conciliation en date du 9 janvier 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Waterville souhaite désormais demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale qu'elle estime juste afin de régler le différend.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

Conformément à l'article 623 du Code municipal et à l'article 469 de la Loi sur les cités et villes, de demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale pour résoudre le différend entre la Ville de Waterville et la Ville de Magog relatif à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook

D'autoriser Nathalie Dupuis, mairesse, à signer, pour et au nom de la Ville de Waterville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère que quelques dossiers de la Ville requièrent des services d'assistance technique et gestion de projets ;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures accordé à Géosymbiose en novembre dernier pour 2023 et 2024 est écoulée étant donné que le projet de transformation de l'église en centre multifonctionnel requière plus de gestion que prévu ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Géosymbiose sous forme de banque d'heures pour poursuivre l'année 2024;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting



Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service pour 2024, sous forme de banque d'heures, de Géosymbiose pour un montant maximal de 8 220.71\$ taxes incluses.

5613-2024-03-04 **PIIA - REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE RONA POUR CELLE DE BMR (2024-02-0003)**

CONSIDÉRANT le changement de bannière de RONA à BMR ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enseigne sera de la même dimension que l'enseigne actuelle ;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre changement ne sera apporté à la façade du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'enseigne ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA pour le remplacement de l'enseigne du 51 rue Compton Est ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5614-2024-03-04 **ADSP INC - PAIEMENT NO 1**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le paiement de la facture F-5356 en date du 1^{er} mars 2024 de ADSP Inc. au montant de 124 265.12\$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel.



QUESTION DES CONTRIBUABLES

Une personne présente.
Aucune question.

5615-2024-03-04 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h54.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

